

RETOUR DES JOURNÉES

Grand ménage

Les journées grand ménage sont de retour en octobre et novembre!

Les samedis 3 octobre et 7 novembre
Rue Doucet, voisin de l'écocentre

Tarifcation applicable, détails en ligne sur la page Collectes et déchets. Les rebus spéciaux comme les matériaux de construction, tapis, toile de piscine, branches, bûches, feuilles, métal, asphalte, béton, terre, gravier et autres sont acceptés.

COLLECTE DE FEUILLES SACS DE PAPIER SEULEMENT

Les jeudis 15 et 29 octobre et 12 novembre

La Ville a banni l'utilisation des sacs en plastique pour la cueillette des feuilles et résidus verts. Seuls les sacs de papier seront permis, aucun sac de plastique ne sera ramassé lors de ces journées. Le meilleur endroit pour les feuilles mortes demeure toutefois au sol, où elles sont tombées! Un petit passage de tondeuse et le tour est joué... engrais gratuit!



Sécurité civile et incendie

Prévention des incendies

LE PREMIER RESPONSABLE C'EST TOI!

VILLE DE
Prévost

Votre
gouvernement

Québec 

10 CONSEILS POUR PRÉVENIR LES INCENDIES



AVERTISSEUR DE FUMÉE

- Installez un avertisseur de fumée par étage, y compris au sous-sol.
- Préférez un modèle à cellule photoélectrique qui déclenche moins d'alarmes inutiles.
- Changez-le selon la date de remplacement indiquée sur le boîtier par le fabricant.



PLAN D'ÉVACUATION EN CAS D'INCENDIE

- Repérez deux issues possibles.
- Identifiez un point de rassemblement situé à l'extérieur et avisez tous les occupants de la résidence.
- Répétez les gestes à poser lors d'une évacuation en cas d'incendie avec tous les occupants.



COMMENT ÉVACUER VOTRE RÉSIDENCE

- Fermez les portes derrière vous pour empêcher la propagation des flammes et de la fumée dans les autres pièces ou dans les autres logements.
- Composez le 9-1-1 une fois à l'extérieur de votre domicile.



ARTICLES DE FUMEUR

- Ne jetez pas de mégots dans les pots de fleurs ou sur le paillis.
- Déposez les mégots dans un contenant métallique.



SOURCE DE CHALEUR

- Éloignez les rideaux et les meubles à au moins 10 cm des radiateurs ou des plinthes électriques ou de toute autre source de chaleur.



ÉLECTRICITÉ

- Confiez l'installation électrique de votre domicile à un maître électricien.
- Utilisez des appareils électriques homologués au Canada et portant les sigles CSA et ULC. 



MONOXYDE DE CARBONE

- Installez un avertisseur de monoxyde de carbone si vous avez un garage attenant à votre domicile ou si vous utilisez des appareils de chauffage ou de cuisson non électriques.
- Suivez les normes du fabricant pour l'installation de votre avertisseur de monoxyde de carbone.



PRÉVENIR LES FEUX DE CUISSON

- Surveillez constamment les aliments qui cuisent et utilisez une minuterie.
- Ne chauffez jamais d'huile dans un chaudron pour faire de la friture, peu importe le type de chaudron ; utilisez une friteuse thermostatique.



RAMONAGE DES CHEMINÉES

- Confiez l'inspection et le ramonage de votre cheminée à un expert, une fois par année, avant la période du chauffage. Ce conseil est également de mise pour les tuyaux d'évacuation des foyers à granules.



CENDRES CHAUDES

- Laissez refroidir les cendres chaudes à l'extérieur dans un contenant métallique muni d'un couvercle également en métal.
- Attendez au moins sept jours avant de les transvider dans le bac à déchets.

En collaboration avec
votre service de sécurité incendie

Quebec.ca/prevention-incendies

SI-041 (2019-08)

CAHIER VIVREZ PRÉVOST